



DESJEPS

Spécialité **animation socio-éducative ou culturelle**

Mention **direction de structure et de projet**

oct. 2018 > juin 2020
à **GRENOBLE** incluant
une mobilité à **LISBONNE**

NOMBRE DE PARTICIPANTS

De 8 à 20 stagiaires

DURÉE

700 h aux CEMÉA et 500 h minimum d'expérience pratique. Pour les personnes déjà en poste, ces heures sont comprises dans le cadre habituel de leur temps de travail.

PRIX : 9800 €

INSCRIPTION

Gratuite et obligatoire auprès des CEMÉA avant le **10 juillet 2018**.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Obtenir un devis ou un dossier d'inscription s'adresser à :
Christelle CUTILAS
secretariat@cemearhonealpes.org

TESTS DE PRÉSÉLECTION

28 juin et/ou 4 sept 2018

POSITIONNEMENT

du 3 au 5 octobre 2018

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

www.cemearhonealpes.org/DESJEPS



Certification FAC
CPS FAC 121

Portée disponible sur www.icert.fr

En tant qu'Organisme de Formation, les CEMÉA RHÔNE-ALPES sont titulaires d'une certification nationale



répondant aux exigences du décret qualité n°2015-790 du 30 juin 2015 délivrée par l'organisme ICERT et reconnue par le CNEFOP.

Le Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport est inscrit au **niveau II** du Répertoire National des Certifications professionnelles (RNCP).

Il atteste de l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle d'expertise technique et de direction à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

La spécialité **Animation socio-éducative ou culturelle** du DESJEPS confère à son titulaire les compétences suivantes, attestées par le référentiel de certification :

- **Préparer la prise de décision** stratégique
- **Piloter** le projet de développement d'une organisation
- **Diriger** une organisation
- **Réaliser le bilan d'activité** d'une organisation
- **Organiser des actions de formation** de formateurs dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation.

Par ailleurs, la mention **Direction de structure et de projet** du DESJEPS confère à son titulaire les compétences suivantes, attestées par le référentiel de certification :

- **Fédérer** les différents partenaires dans la **conception d'un projet** de développement en lien avec les valeurs de l'éducation populaire
- Concevoir des **démarches participatives** et d'éducation populaire
- Accompagner les instances élues dans la **formalisation de projets** de développement
- Analyser les **enjeux des territoires** pour y inscrire l'action de la structure ;
- Concevoir les axes de **formation des acteurs** de la structure ou du projet de développement
- Organiser des actions de **formation de formateurs**, dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation.


Formation conforme à la réglementation en vigueur :
Arrêté du 20 nov 2006 portant organisation du DESJEPS spécialité Animation Socio-éducative ou Culturelle
Arrêté du 27 avr 2007 portant création de la mention Direction de structure et de projet du DESJEPS

Cette formation est mise en œuvre dans le cadre d'un partenariat national entre les CEMÉA et la FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE FRANCE



LES

DE CETTE FORMATION

- + Un stage d'une semaine dans un pays de l'Union Européenne dans le cadre du dispositif  Erasmus+
- + Un réseau national, 80 ans d'expérience dans la formation, un mouvement pédagogique d'éducation nouvelle
- + Une individualisation de la formation et un accompagnement personnalisé

Le professionnel de niveau II, des fonctions d'encadrement

Le directeur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le champ d'intervention défini par la mention « animation socio-éducative ou culturelle » dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Le directeur travaille notamment dans le cadre d'associations de jeunesse, d'éducation populaire ou de sport, de collectivités publiques, de regroupements intercommunaux, du secteur médico-social, d'entreprises du secteur marchand ou de l'économie sociale...

Ce diplôme prépare effectivement à exercer l'ensemble des fonctions de direction (financières, techniques, gestions des personnes, communication). Il bénéficie d'une classification officielle à niveau II et il comble une lacune de la filière jeunesse et sports qui ne possédait pas de diplôme sur la fonction de direction (le DEFA, diplôme souvent requis pour des poste de direction n'était pas effectivement une préparation à la direction). Le texte précise que cette compétence à diriger est bien liée au projet de la structure. Les fédérations d'éducation populaire ont fortement pesé pour que direction, développement et projet éducatif, social ou culturel soient intimement liés.

Capacités et compétences attestées :

- Animer des actions de formation de formateurs
- Favoriser les démarches participatives
- Organiser des actions de formation de formateurs
- Concevoir des actions de formation adaptées aux besoins des réseaux professionnels de l'organisation
- Participer aux échanges professionnels dans le cadre de formation de formateurs
- Evaluer des actions de formation
- Construire la stratégie d'une organisation du secteur
- Préparer la prise de décision stratégique
- Elaborer un projet de développement dans une perspective d'éducation populaire
- Formaliser un projet de développement dans une perspective d'éducation populaire
- Mobiliser les instances dirigeantes élues
- Mobiliser les ressources internes dans la préparation d'un projet de développement
- Gérer les ressources humaines d'une organisation du secteur
- Gérer les ressources financières d'une organisation du secteur
- Concevoir le plan de formation du personnel
- Procéder à l'évaluation du personnel
- Diriger un projet de développement dans une perspective d'éducation populaire
- Organiser le système de travail
- Piloter les partenariats de l'organisation
- Conduire l'évaluation du projet de développement
- Rendre compte de la mise en oeuvre de la délégation



Contenus de la formation

La formation est organisée en alternance avec en moyenne une semaine par mois de formation en centre de formation.

Les contenus de formation sont répartis en 4 UC :

Deux Unités Capitalisables transversales quelle que soit la spécialité :

- UC1 : Être capable de construire la stratégie d'une organisation du secteur
- UC2 : Être capable de gérer les ressources humaines et financières de l'organisation du secteur

Une unité capitalisable de spécialité :

- UC3 : Être capable de diriger un projet de développement

Une unité capitalisable de mention :

- UC4 : Être capable d'organiser la sécurité dans le champ d'activité

Mobilité Européenne : Erasmus +

Dispositif du programme Erasmus + pour l'Enseignement et la Formation Professionnelle

Cette session intègre pour tous ses participants un module de formation qui se déroulera à l'**étranger**, dans un pays de l'Union Européenne.

Cette immersion (stage d'une semaine), permet aux professionnels en formation de se sensibiliser aux enjeux et pratiques de l'**éducation interculturelle** et de la **citoyenneté européenne**.

Les stagiaires bénéficieront aussi d'une possibilité, après leur formation, de partir **vivre une expérience professionnelle** de 90 jours dans un pays de l'Union Européenne.

Cet axe de formation a pour objectifs de permettre aux stagiaires d'acquérir des connaissances sur

l'environnement et les métiers de l'animation et du travail social dans un pays de l'UE et de développer des **compétences sociales et interculturelles** d'adaptation pour travailler en équipe internationale.

Un **accompagnement pédagogique** sera proposé pour favoriser la découverte du milieu professionnel et de l'environnement socio-culturel du pays d'accueil.

Ces apports sont de réels atouts pour la formation. Ils leur permettront de développer, dans leur pratique professionnelle, des projets à **dimension européenne et interculturelle** ainsi que de nouveaux **réseaux d'échanges** entre structures de l'animation.

Modalités d'évaluation des stagiaires

Le DESJEPS est délivré par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS), après validation de chacune des 4 Unités Capitalisables de la formation.

Exigences préalables

Conformément à la réglementation, les exigences préalables requises pour accéder à la formation sont :

- soit être titulaire du **Diplôme d'Etat relatif aux Fonctions d'Animation (DEFA)** ou de diplômes reconnus équivalents
- soit être titulaire du Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (**DEJEPS**) **spécialité « animation socio-éducative ou culturelle »**
- soit être titulaire d'un **diplôme de niveau III dans le champ de l'animation** enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)
- soit être titulaire d'un **diplôme de niveau II enregistré au RNCP**
- soit justifier de **trente-six mois d'activités professionnelles ou bénévoles**, correspondant à 2400 heures minimum.

Les candidats doivent par ailleurs obligatoirement être **titulaires d'une des formations relatives au secourisme** suivantes : PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU, SST.

Financement

Le DESJEPS peut être entrepris dans le cadre du **plan de formation de l'employeur**, d'une période de professionnalisation ou d'un Congé Individuel de Formation (CIF).

D'autres contrats existent mais chaque contrat est destiné à un public déterminé par des objectifs précis : le **Contrat de Professionnalisation**, le **Contrat Unique d'Insertion (CUI-CAE)**, les **Emplois d'Avenir**, le **Parcours d'Accès aux Carrières Territoriales**, Hospitalières et de l'État (PACTE).

Les demandeurs d'emploi doivent faire valider leur projet de formation par leur conseiller **Pôle Emploi**.

Les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans peuvent s'adresser à la **mission locale** de leur lieu de résidence.

Ceux habitant dans la région Auvergne-Rhône-Alpes peuvent bénéficier d'une aide individuelle à la formation.



Les CEMÉA revendiquent une conception de l'animation et des métiers d'animateurs qui se réfère au projet de l'éducation populaire conçu comme l'ensemble des pratiques qui visent à l'émancipation des personnes et des groupes. Dans cette perspective, la formation dans le champ de l'animation est un vecteur de transformation sociale, un acte politique, dynamisée et soutenue par une philosophie et des démarches d'éducation nouvelle.

L'ENGAGEMENT QUALITÉ DES CEMÉA POUR LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DE L'ANIMATION

L'ÉDUCATION NOUVELLE, DANS LA FORMATION, SE TRADUIT PAR :

- **La prise en compte de l'individualité** par un parcours différencié et adapté autant que possible à chaque stagiaire selon ses capacités et son rythme d'acquisition.
- **Le milieu de vie** et les communications avec autrui jouent un rôle fondamental. L'ouverture sur l'environnement doit être source d'intérêt et de motivation. **L'apprenant est au coeur de son propre apprentissage.** La formation s'intéresse davantage à la manière dont chacun s'y prend pour apprendre. Elle s'appuie sur les activités et les interactions entre apprenants et permet que **le groupe favorise les formes d'apprentissage coopératif.**
- La formation s'appuie sur **la prise en compte des représentations des apprenants** sur les objets d'apprentissage.
- Pour permettre aux formateurs et aux stagiaires de réguler leurs pratiques, la **dimension formative de l'évaluation** est utilisée. Elle vise une plus grande autonomie des stagiaires.
- Enfin, c'est par l'éducation nouvelle et les méthodes d'éducation active que la formation répond le mieux à son **objectif historique d'émancipation** et de participation.

POUR LES CEMÉA, EXERCER LES MÉTIERS DE L'ANIMATION, C'EST :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations
- Favoriser le développement des liens sociaux
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes
- Soutenir la transformation des dynamiques de territoire
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations
- Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous
- Sensibiliser les personnes au « vivre ensemble » et à l'interculturel

